



Le jeudi 31 mars 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 25 mars 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, MM. Pierre ZIMMERMANN, Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, MM. Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Pierrette MAILLARD (à M. Pierre ZIMMERMANN), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), M. Claude LAMARCQ (à Mme Danièle PETIT), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), Mme Aurélie VERNIER (à M. Didier DUPE)

Absente : Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 16-1-10

**Intercommunalité**

-----  
Métropole Européenne de Lille

-----  
Commission Locale d'Evaluation de  
Transfert de Charges (CLECT)

-----  
Aménagement numérique

-----  
Validation du rapport d'évaluation

Rapport de M. X. RUYANT,  
Adjoint au maire

La Commission Locale de Transfert de Charges (CLETC) a étudié les transferts de charges liés à l'aménagement numérique.

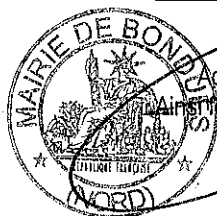
Lors de sa réunion du 14 décembre 2015, la CLECT a examiné et approuvé le rapport d'évaluation qui permet de déterminer la charge nette transférée par les communes à la MEL.

A l'issue de cette étude, il s'avère que la MEL doit compenser des pertes de recettes dues au transfert de la compétence relative à l'aménagement numérique. Elle versera par conséquent à la ville :

- 21 751 € en 2016
- 10 875 € en 2017 et les années suivantes.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'approuver le rapport d'évaluation de la CLETC.

Travaux préparatoires  
C.A du 3 mars 2016  
Commission Générale du 10 mars 2016



Le Conseil  
adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire